

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT (2018-16) MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- Règlement 2018-16 – *Règlement modifiant le règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du **13 décembre 2018**.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 21 décembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx